



Compte-rendu de la séance du 1^{er} Octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le premier octobre à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André FONTANA, Maire.

Date de la convocation : 26 septembre 2014.

Date d'affichage : 3 octobre 2014.

Nombre de conseillers : * Présents : 14 ; * Absents : 01 ; * Votants : 15.

Étaient présents : André FONTANA, Jean-Michel CHATEAU, Corinne BORN, Jean-Marie NICOLAS, Vincent REMICHIUS, Joël VIRQUIN, Thibault BERTIN, Estelle LIES, Arnaud GRANDGUILLAUME, Richard PERRIN, Andrée DEGRESE, Philippe THOMAS, Dominique KUTA, Daniel AUBRY.

Étaient absents : Lise FRANCOIS (pouvoir à M. GRANDGUILLAUME).

Mme Estelle LIES a été désigné(e) secrétaire de séance.

N°055/2014: Forêt : Affouages 2014-2015.

M. Jean-Michel CHATEAU, Maire Adjoint délégué à la forêt informe le Conseil Municipal que les parcelles destinées à l'affouage 2014-2015 sont les suivantes : 43I, 44, 45I et 46. Il est proposé une augmentation du tarif forfaitaire de l'affouage à 32€ au lieu de 30€.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la mise en affouage des parcelles énumérées ci-dessus.
- **Décide** une augmentation du prix forfaitaire de l'affouage à 32€ à compter de l'année 2014.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

N°056/2014: Forêt : Programme des coupes 2015.

Monsieur Jean-Michel CHATEAU, Adjoint au Maire délégué à la Forêt expose au Conseil Municipal, la nécessité de prévoir le marquage des coupes ci-dessous énoncées pour l'année 2015.

Série	Parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (m3)	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Report de martelage	Délivrance pour l'affouage
1	10	9,04	Coupe futaie irrégulière	310				X	
1	16J	5,64	Régénération	170				X	
1	23	7,85	Régénération	240				X	
1	35	11,01	Coupe futaie irrégulière	190				X	
1	36	7,54	Coupe futaie irrégulière	190				X	
1	42	12,06	Régénération	300		X			X
1	47	9,3	Ouverture cloisonnement	280		X			X
1	48	9,84	Ouverture cloisonnement	390		X			X
1	49	9,27	Coupe futaie irrégulière	320				X	

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** le report de martelage pour les coupes 10, 16J, 23, 35, 36 et 49.

N°057/2014: Régie périscolaire : Autorisation au régisseur la vente de tickets NAP.

Suite à l'application des nouveaux rythmes scolaires, et pour mettre en œuvre la vente des tickets pour les Nouvelles Activités Périscolaire (NAP). Il convient d'autoriser Mme Marie-Claire NICOLAS, régisseur, de procéder à la vente de ces tickets NAP.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Mme Marie-Claire NICOLAS, à vendre les tickets NAP.

N°058/2014: RH : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel avec le CDG 54.

Le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle nous informe que la convention de mise à disposition de personnel arrive à échéance.

À ce titre, le Maire propose le renouvellement de la dite convention pour une durée de trois ans, afin de palier aux absences éventuelles du personnel communal et en cas de besoin de personnel supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la reconduction de la convention de mise à disposition pour une durée de trois ans.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront affectés au compte 6218 - Autre personnel extérieur au Budget Général.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

N°059/2014: Impôts : Commission communale des impôts directs.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 30 mars dernier, et après approbation du service des impôts de Toul relative à la composition de la commission communale des impôts directs, celle-ci se compose ainsi : (le Maire étant président d'office)

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
VIRQUIN Joël	KUTA Dominique
L'HUMBERT Martine	NICOLAS Jean-Marie
DENIS Carole	AUBRY Daniel
MOUROT Gérard	CHATEAU Jean-Michel
REGNIER Noël	BRUANT Philippe
VOSGIEN Bernard (Pierre-La-Treiche)	GRISEL Gilles (Toul)

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la nomination des commissaires titulaires et suppléants ci-dessus.

N°060/2014: Budget Général M14 : Précisions sur la délibération n°045/2014.

Le Trésor Public à émit le souhait de plus de précisions concernant la délibération n°045/2014 du 27 août dernier, et plus précisément sur le paragraphe budget général M14, affectation du résultat.

En effet, le résultat d'investissement cumulé à affecter de 23 828,19 € n'était pas erroné de 3 787,07 €, ce n'était tout simplement pas le bon chiffre. Il convient d'affecter le résultat d'investissement cumulé d'un montant exact de 20 042,12 € de l'exercice 2013 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice [précédé du signe + (excédent ou - (déficit))]	+ 114 341,88
B. Résultats antérieurs reportés [précédé du signe + excédent ou - déficit] Ligne 002 du compte administratif.	+ 100 000,00
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 214 341,88
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 20 042,12
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	0,00
F. Besoin de financement = D+E	0,00
AFFECTATION =	+ 214 341,88
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G. = au minimum couverture des besoins de financement F.	+ 194 341,88
2) H. Report en fonctionnement R 002	+ 20 000,00

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à la correction budgétaire énoncée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
André FONTANA**